

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 4 novembre 2024

Le lundi 4 novembre 2024 à 19 heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du 16^e arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 29 octobre 2024, conformément aux dispositions des articles L. 2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 31 octobre 2024.

Publication de La convocation et de l'ordre du jour a été effectuée aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du 16^e arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Gérard GACHET, Katherine de MEAUX, Ali OUBAALI, Isabelle NIZARD, Bruno LIONEL-MARIE, Bérengère GREE, Franck ALEM, Lisa LELLOUCHE, Julien GUEDJ, Vanessa EDBERG, Benjamin GIRAUDAT, Béatrice LECOUTURIER, Antoine BEAUQUIER, David ALPHAND, Véronique BALDINI, Chloé CHOURAQUI, Bénédicte RENHAS, Freddy COUDRIER, Alexandra BAROUCH, Laure ANSQUER, Véronique BUCAILLE, Julie BOILLOT, Éric HELARD.

Absents ayant donné procuration :

Marie-Hélène DORVALD.

Etaient excusés :

Francis SZPINER, Sandra BOELLE, Stéphane CAPLIEZ, Aurélie PIRILLO, Emmanuel MESSAS, Hanna SEBBAH, Jennifer BUNAN, Laura LAMBLIN BENICHOU, Gilles MENTRE, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIET, Joséphine MISSOFFE.

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Chloé CHOURAQUI, Conseillère d'Arrondissement.

Ordre du jour initial

- **162024119** Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **132024120** Adoption du compte rendu de la séance du 16 septembre 2024.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2024 DSOL 135** Subventions d'investissement (45 632,75 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD Bastille, Amaraggi, La Maison du Parc.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2024 DSOL 136** Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2024 DAE 152** Conventions pour subventions d'investissement (274 705 euros) avec les six lauréats de l'appel à projets « Transformation durable de l'hébergement touristique parisien ».
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2024 DU 142** PLU – Révision — Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2024 DAC 437** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert Hossein au 37 rue Cortambert (16e).
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2024 DEVE 92** Dénomination Place Lady Wallace attribuée à l'espace situé devant la grille d'honneur du parc de Bagatelle (16e).
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2024 DJS 114** Subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024.
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **2024 DAC 284** Subvention (5.500 euros) et convention annuelle d'équipement avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).
M^{me} Bérengère GREE rapporteure
- **2024 DAC 349** Subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure
- **2024 DSOL 166** Subventions à 14 associations et avenant ou convention avec 4 d'entre elles pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap.
M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure.
- **2024 DEVE 99** Convention de partenariat avec le CFPPA de Saint-Germain-en-Laye pour des interventions pratiques et théoriques sur le patrimoine arboré des bois de Boulogne et de Vincennes.
M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.
- **2024 DFPE 96** Subvention (2 605 436 euros), avenant n° 1 et avenant n° 4 à la Fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2024 DFPE 108** Subventions (417 986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 10 lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2024 DFPE 117** Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e, 11e,
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2024 DFPE 149** ReConventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

Ordre du jour complémentaire

- **162024136** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 31 octobre 2024.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- 162024137 Adoption du Budget Primitif 2025
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2024 DASCO 58** Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ».
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2024 DSOL 110** Subventions à 8 associations et un organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849 €).
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2024 DDCT 149** Subventions (456 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2024 DLH 233** Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics) (Communication sans vote)
M. Jacques Frédéric SAUVAGE
- **2024 DAE 87** Budget Participatif — Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire.
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.
- **2024 DAE 178** Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions.
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.
- **2024 DAE 312** Marchés découverts alimentaires — Principe du renouvellement de la délégation de service public.
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.
- **2024 DAC 179** Subventions (401 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure
- **2024 DAC 181** Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure

- **2024 DEVE 86** Appel à Projets PARIS SEME 3 — Subventions en investissement (174 264 euros) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.
M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.
- **2024 DTEC 1** Plan Climat de Paris 2024-2030.
M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.
- **2024 DFPE 159** Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros).
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162024150** Question orale posée à Jérémy REDLER, Maire du XVI^e arrondissement par Julie BOILLOT, élue du groupe Indépendants et progressistes, relative à l'accessibilité du réseau RATP.
- **162024151** Vœu relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du XVI^e arrondissement aux noms de Compagnons de la Libération.
- **162024152** Vœu relatif au plan global de circulation du Bois de Boulogne avec l'ensemble des aménagements pilotés par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris.
- **162024153** Vœu relatif à la rénovation des fontaines de la Place Victor Hugo à Paris (XVI^e).
- **162024154** Vœu relatif à la sécurisation du Pont d'Iéna.
- **162024155** Vœu relatif à la création d'une journée de sensibilisation « Voirie apaisée ». (Retiré de l'ODJ)
- **162024156** Vœu relatif à la priorisation de la sécurisation des passages piétons aux abords des écoles. (Retiré de l'ODJ)
- **162024157** Vœu relatif à l'entretien de l'hôtel Mezzara à Paris (XVI^e).
- **162024158** Vœu relatif à la révision du pastillage des congrégations religieuses dans le XVI^e arrondissement dans le cadre du PLU bioclimatique.

La séance est ouverte à 19 h 00.

En préambule, M. REDLER propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Thomas LAURET, conseiller du 16^e arrondissement de 2008 à 2014, puis conseiller de Paris jusqu'en 2020, disparu subitement il y a quelques semaines.

L'assemblée observe une minute de silence en hommage à M. Thomas LAURET.

M. REDLER informe ensuite le Conseil d'arrondissement qu'après avoir rejoint la majorité municipale lors du précédent Conseil, M. HÉLARD intègre l'exécutif en tant que conseiller délégué. Par ailleurs, M^{me} Julie BOILLOT quitte le groupe d'opposition et siège désormais en tant qu'élue indépendante (non-inscrite).

- **162024119** Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémie REDLER rapporteur.

M. REDLER propose de passer ensuite à la désignation du secrétaire de séance.

Sur proposition de M. REDLER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M^{me} Chloé CHOURAQUI est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M^{me} Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.

- **132024120** Adoption du compte rendu de la séance du 16 septembre 2024.
M. Jérémie REDLER rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce procès-verbal qui a été soumis aux élus du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques, M REDLER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 16 septembre 2024, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162024136** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 31 octobre 2024.
M. Jérémie REDLER rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met cette délibération aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 31 octobre 2024, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DSOL 135** Subventions d'investissement (45 632,75 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD Bastille, Amaraggi, La Maison du Parc.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la délibération porte sur l'attribution de subventions d'investissement de 45 632 euros, destinées à aménager ou embellir des espaces de repos pour le personnel au sein de plusieurs EHPAD.

Elle rappelle que, dans le cadre du Schéma Seniors 2022-2026, la Ville de Paris a lancé un appel à candidatures auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées afin de financer des projets.

Pour le 16^e arrondissement, une subvention de 9 661 euros est ainsi prévue pour le Foyer des Israélites Réfugiés, situé 5 rue de Varize, afin de rénover la salle de pause du personnel et leur offrir un espace modernisé et propice au repos. Les travaux incluront la plâtrerie, les revêtements de sol et l'électricité.

Elle propose d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DSOL 135, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DSOL 136** Subventions (420 682 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM déclare que la délibération a pour objet d'accorder le soutien de la Ville de Paris à 28 associations dans le cadre des centres sociaux et à 11 autres associations dans le cadre du programme des Espaces de vie sociale/Espaces de proximité par l'attribution de subventions d'un montant total de 420 682 euros.

Elle rappelle le rôle essentiel des centres sociaux et des espaces de proximité dans le développement des quartiers, en offrant des lieux intergénérationnels de soutien social et d'animation locale.

Pour le 16^e arrondissement, il est ainsi proposé d'attribuer à l'ADEPT une subvention complémentaire de 28 000 euros en soutien à un projet de centre social itinérant s'adressant aux gens du voyage.

M^{me} BADAT-KARAM propose de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DSOL 136, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAE 152** Conventions pour subventions d'investissement (274 705 euros) avec les six lauréats de l'appel à projets « Transformation durable de l'hébergement touristique parisien ».

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique qu'après un appel d'offres similaire en 2021, la Ville de Paris a relancé un projet pour encourager les acteurs de l'hébergement touristique à adopter des pratiques écologiques et responsables, tout en maintenant des tarifs abordables. Les candidats devaient ainsi présenter des projets de transition écologique accompagnés de justificatifs de dépenses, et démontrer l'impact environnemental et social de leurs actions.

Un jury, présidé par Frédéric HOCQUARD a sélectionné six établissements — cinq hôtels et une auberge de jeunesse — pour bénéficier d'une subvention totale de 274 705 euros.

Concernant le 16^e arrondissement, une aide de 27 568 euros est prévue pour l'hôtel Sourire et Harmony, situé 29 rue des marronniers, pour des travaux d'isolation des vitrages et la rénovation complète de son toit-terrasse, afin de créer un espace végétalisé éco-responsable avec un jardin comestible.

M. SAUVAGE propose de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} LECOUTURIER profite de cette délibération pour exprimer son regret quant à l'absence de stratégie touristique globale à Paris. Elle souligne qu'à l'occasion des Jeux olympiques, mis à part les grands sites où se sont déroulées les épreuves, de nombreux arrondissements ont été délaissés par les touristes, au grand dam des commerçants locaux.

Elle tient à insister sur la nécessité pour la Ville de Paris de mieux valoriser le patrimoine et les activités culturelles de tous les arrondissements et non seulement de certains, afin de favoriser un tourisme plus acceptable et durable.

Elle déclare qu'elle votera néanmoins favorablement l'attribution de la subvention à l'hôtel Sourire et Harmony, mais fait remarquer que la Ville, en se concentrant sur quelques initiatives isolées, manque d'une vision d'ensemble pour le tourisme parisien.

M^{me} BOILLOT souligne que l'enveloppe globale de 274 000 euros représente environ 45 000 euros par lauréat, ce qui constitue selon elle un dispositif généreux de la part de la mairie de Paris. Elle ajoute de façon ironique que la mairie semble déterminée à valoriser cet investissement puisque les conventions liant les établissements à la Ville de Paris, dans leur article 3 « *Mention du soutien de la Ville de Paris* », stipulent que chaque entreprise bénéficiaire « *s'engage à faire mention de la participation de la Ville de Paris dans tous ses supports de communication et dans ses relations avec les tiers relatives au projet défini par la convention* ».

Les réseaux sociaux étant désormais considérés comme des supports de communication, M^{me} BOILLOT estime que la Ville de Paris obtiendra un retour sur investissement appréciable, en particulier avec des établissements comme Sourire et Harmony qu'elle qualifie de très bel établissement. Outre le fait qu'Anne Hidalgo manque effectivement d'une vision globale en matière de tourisme, elle utilise clairement les subventions de la Ville pour faire de la publicité.

En l'absence d'autres observations, M. REDLER propose de procéder au vote.

Le projet de délibération 2024 DAE 152, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DU 142** PLU – Révision — Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique que la délibération a pour objet de présenter une nouvelle version du PLU intervenant après la publication d'un rapport récapitulant les observations recueillies lors de l'enquête publique. Bien que la mairie du 16^e arrondissement ait obtenu quelques résultats, tels que le retrait de neuf immeubles du pastillage et la réduction du ratio de logements sociaux pour six d'entre eux — soit 15 adresses au total — ainsi que la protection de cinq autres par la Ville de Paris, il estime que ces avancées restent largement insuffisantes.

M. SAUVAGE qualifie le rapport de présentation du PLU de témoignage d'autosatisfaction invraisemblable et déclare qu'il lui sera difficile de voter favorablement pour le PLU, étant donné le grand nombre d'adresses toujours concernées par le pastillage, notamment certaines paroisses.

Il souligne par ailleurs que le PLU ne lutte pas suffisamment contre la densification et tend même à l'encourager sur de petits immeubles qui contribuent pourtant au caractère villageois de certains quartiers du 16^e, et auquel les habitants sont très attachés.

En conséquence, M. SAUVAGE invite l'assemblée à voter contre cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT souhaite d'abord faire une remarque sur la forme. Elle rappelle que ce projet de PLU, initié au début de 2023, a mobilisé la Ville de Paris pendant presque un an et demi. Cependant, les élus du 16^e arrondissement ont reçu le document par lettre recommandée électronique le 29 octobre dernier.

Cette lettre renvoyait vers une plateforme accessible uniquement par une connexion Ethernet en mairie. Selon elle, cette procédure donne l'impression qu'Anne HIDALGO n'a pas encore pleinement intégré les outils modernes de travail au 21^e siècle.

S'agissant du fond, elle rejoint les critiques de M. SAUVAGE, estimant qu'un PLU devrait être un grand moment pour une collectivité, un moment permettant de projeter une vision. Or, ce PLU manque de cohérence, avec des dispositions qui se contredisent parfois. Ce PLU est par ailleurs antifamille. En ajoutant des contraintes comme le pastillage, la servitude de mixité fonctionnelle, et une forte orientation vers la création de logements sociaux sans privilégier d'abord la rénovation, il risque de faire fuir les familles en limitant l'offre de logements intermédiaires sur le marché immobilier.

M^{me} BOILLOT juge également que le PLU est anti-économique, soulignant que le pastillage et la servitude de mixité fonctionnelle ne permettront pas d'attirer des professionnels, des entrepreneurs, et des investisseurs à Paris.

Elle qualifie enfin le PLU d'antiécologique, arguant que, malgré les annonces en faveur de la biodiversité, les dispositions actuelles encouragent la bétonisation et la densification du bâti existant. Elle critique en outre la nouvelle réglementation qui permet de construire dans des espaces naturels comme les bois de Vincennes et de Boulogne, même si ces constructions sont temporaires, jugeant cette approche en contradiction avec les discours de la maire de Paris sur l'écologie.

Pour toutes ces raisons, M^{me} BOILLOT affirme qu'elle votera également contre ce PLU.

En l'absence d'autres observations, M. REDLER propose de procéder au vote avec un avis défavorable de l'exécutif.

Le projet de délibération 2024 DAE 152, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAC 437** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Robert Hossein au 37 rue Cortambert (16^e).
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} de MEAUX rappelle la vie et la carrière de Robert HOSSEIN, né Abraham HOSSEINOFF le 30 décembre 1927 à Paris, dans une famille modeste. Fils d'un compositeur d'origine ouzbèke et d'une pianiste ukrainienne, Robert HOSSEIN quitte l'école pour se consacrer au théâtre et débute dans les années 1940 au cinéma et sur scène. À 19 ans, il rencontre un premier succès avec sa pièce *Les Voyous*, et collabore ensuite avec son ami, Frédéric DARD, pour la mise en scène de plusieurs œuvres.

Sa carrière décolle dans les années 1960, notamment avec le rôle de Joffrey de Peyrac dans la série *Angélique, marquise des Anges*, qui l'a fait connaître du grand public.

Il se distingue par ses talents d'acteur et de réalisateur, mettant en scène des productions ambitieuses telles que *Les Misérables* en 1980, *Je m'appelais Marie-Antoinette* en 1993, *N'ayez pas peur ! Jean-Paul II* en 2007 au Palais des Congrès, ainsi que *Ben Hur* en 2006 au Stade de France, œuvre écrite par Alain DECAUX.

Au fil des années, Robert HOSSEIN devient une figure emblématique du théâtre populaire en produisant de grands spectacles jusqu'à la fin des années 2000. Commandeur de la Légion d'honneur et de l'Ordre des Arts et des Lettres, il décède le 31 décembre 2020 à l'âge de 93 ans.

M^{me} de MEAUX explique qu'il est proposé d'ériger une plaque commémorative en son honneur au 37 rue de Cortambert à Paris 16^e, avec l'inscription : « *Ici vécut Robert HOSSEIN, 1927-2020, acteur, réalisateur de cinéma, metteur en scène et directeur de théâtre.* »

M^{me} de MEAUX invite l'assemblée à voter en faveur de cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DAC 437, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DEVE 92** Dénomination Place Lady Wallace attribuée à l'espace situé devant la grille d'honneur du parc de Bagatelle (16^e).
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} de MEAUX indique que la Ville de Paris souhaite rendre hommage à Lady WALLACE, née Julie Amélie Charlotte CASTELNAU, en nommant l'espace situé devant le parc de Bagatelle en son nom.

Née en 1819 à Paris dans une famille modeste, elle rencontre Richard WALLACE, le célèbre donateur des fontaines parisiennes, avec qui elle partage sa vie avant de l'épouser en 1871. Ensemble, ils s'engagent dans des actions caritatives, viennent en aide aux Parisiens durant le siège de 1870-1871, et participent à la création des célèbres fontaines Wallace. Le couple Wallace fait également construire le Trianon de Bagatelle pour leur fils Edmond.

Après le décès de ce dernier en 1887, puis celui de son mari en 1890 qui s'était retiré au domaine de Bagatelle, Lady WALLACE lègue en 1897 une vaste collection d'art à la Grande-Bretagne, connue sous le nom de Collection Wallace, encore accessible au public à Londres. Lord et Lady WALLACE reposent tous deux au cimetière du Père-Lachaise.

M^{me} de MEAUX invite l'assemblée à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DEVE 92, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DJS 114** Subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024.
M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI explique que la délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 60 000 euros à la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements sportifs et d'animations à Paris en 2024.

En 2024, la Fédération Française d'Athlétisme a organisé plusieurs manifestations à Paris dans le but de promouvoir l'athlétisme, notamment le meeting de Paris Indoor en février à l'Accor Arena, le meeting Diamond League au stade Charléty en juillet et l'Ekiden de Paris, une course en équipe, en novembre.

Il ajoute que la Fédération a également mis en place des animations diverses pour inciter les Parisiens à pratiquer une activité physique en général, et l'athlétisme en particulier, avec des initiatives spécifiques telles qu'un parcours de marche, appelé « diagomarche » (test d'allure de marche), et la présence d'éducateurs sportifs de la Ville pour améliorer l'encadrement de la pratique.

Une subvention de 60 000 euros est proposée pour soutenir ces initiatives et leur impact sur la promotion du sport dans la capitale.

M. OUBAALI demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLLOT se déclare assez embêtée par cette délibération et cette subvention. Elle rappelle que la Ville de Paris se trouve dans une situation financière très compliquée, obligeant la maire de Paris à faire des arbitrages, notamment sur des investissements essentiels.

Elle indique que la Fédération Française d'Athlétisme a enregistré un excédent de 130 000 euros en 2023, dispose d'une trésorerie de 2 millions d'euros, et se voit pourtant attribuer une subvention de 60 000 euros pour sa participation à l'organisation de trois meetings réputés. Elle souligne que la Diamond League est l'équivalent de la Ligue des champions en football et que le meeting de Paris indoor à Bercy et l'Ekiden sont des événements également bien établis.

La délibération prévoit seulement trois pistes d'action véritablement concrètes pour les Parisiens. La Fédération offre en outre 200 places pour le meeting de Paris indoor et 550 pour la Diamond League à des enfants parisiens. Cependant, ces événements se déroulant au Stade de France ou au stade Charléty, ils ne doivent pas coûter trop cher à la Fédération.

M^{me} BOILLLOT observe que, dans le contexte où la mairie de Paris gèle les achats de livres pour les bibliothèques, elle trouve problématique de voter une subvention de 60 000 euros pour une fédération excédentaire et en bonne santé financière. Elle affirme que la politique implique de faire des choix et qu'en l'occurrence, elle s'abstiendra de voter cette subvention.

En l'absence d'autres observations, M. REDLER propose de procéder au vote.

Le projet de délibération 2024 DJS 114, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement votes pour : 25, abstentions : 2.

- **2024 DAC 284** Subvention (5 500 euros) et convention annuelle d'équipement avec la Fondation Le Musée Clémenceau (16^e).
M^{me} Bérengère GREE rapporteure

M^{me} GREE déclare qu'il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 5 500 euros à la Fondation Le Musée Clémenceau avec pour objectif de financer la restauration de la chambre de Georges Clémenceau à l'automne, tout en soulignant que cette restauration ne nécessite pas la fermeture de l'appartement musée.

Elle ajoute que l'appartement et le jardin font l'objet d'un classement au titre des monuments historiques et que cette subvention s'inscrit dans une démarche de rénovation de ce lieu patrimonial.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir voter favorablement cette subvention.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DAC 284, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAC 349** Subventions (100 000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure

M^{me} GREE explique que, dans le cadre des missions de territorialisation de la DAC, la Ville de Paris a mis en place une enveloppe appelée « Territoires » destinée à soutenir les initiatives locales portées par des structures et des associations animant la vie artistique et culturelle.

Elle précise que cette enveloppe vient en complément des crédits Bloche et des projets financés dans le cadre de la politique de la ville, et vise à encourager de nouveaux projets culturels au cœur des quartiers, ainsi qu'à promouvoir l'expérimentation de nouvelles actions. Une attention particulière est

notamment portée aux quartiers populaires, aux arrondissements de l'Est et aux quartiers prioritaires de la ville.

Pour le 16^e arrondissement, une subvention de 4 000 euros est proposée en faveur de l'association Théâtre Irruptionnel pour son projet intitulé La Troupe d'été.

M^{me} GREE rappelle que le Théâtre Irruptionnel se trouve dans le jardin Shakespeare du bois de Boulogne et souligne que la moitié des participants à la Troupe d'été sont des riverains du 16^e arrondissement et des communes voisines, tandis que l'autre moitié regroupe les bénéficiaires du foyer d'accueil médicalisé Hovia, situé dans le 16^e arrondissement, ayant peu ou pas d'accès à la culture.

Elle propose d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DAC 349, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DSOL 166** Subventions à 14 associations et avenant ou convention avec 4 d'entre elles pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap.
M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure.

M^{me} LELLOUCHE déclare que la Ville de Paris propose d'accorder des subventions d'un montant total de 47 850 euros afin de soutenir des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Cette initiative a pour but de faciliter l'accès à l'information, aux droits, à la culture et aux loisirs, dans une perspective d'inclusion accrue dans la vie parisienne. L'objectif est également de fournir un soutien aux proches aidants pour leur permettre de maintenir leur activité sociale et professionnelle tout en leur offrant des moments de répit.

M^{me} LELLOUCHE précise que, pour le 16^e arrondissement, une subvention de 2 000 euros est proposée en faveur de l'association Le Théâtre Irruptionnel pour son projet de La Troupe d'été, et en particulier pour ses actions menées dans le cadre du Théâtre de Verdure du Jardin de Shakespeare.

Elle propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DSOL 166, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DEVE 99** Convention de partenariat avec le CFPPA de Saint-Germain-en-Laye pour des interventions pratiques et théoriques sur le patrimoine arboré des bois de Boulogne et de Vincennes.
M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

M. GIRAUDAT déclare que le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Saint-Germain-en-Laye propose des formations dans les domaines du paysage, de l'art floral, de l'équitation et du commerce, parmi lesquelles le Certificat Spécialisé « Arboriste-élagueur » et le Titre professionnel « Gestionnaire du patrimoine arboré ».

Il indique que, dans le cadre de ces formations, le CFPPA collabore chaque année avec des collectivités afin de permettre à ses étudiants de mettre en pratique leurs connaissances sur le terrain.

Pour l'année 2024-2025, un partenariat a été établi entre le CFPPA et le Service de l'Arbre et des Bois de la Ville de Paris pour intervenir au Pré Catelan. Ce partenariat comprend la réalisation d'un inventaire et d'un diagnostic arboricole dans le but d'enrichir la gestion de ces espaces. Une convention précisera les modalités de cette collaboration, où le CFPPA se chargera d'exécuter les missions requises et la Ville de Paris mettra gratuitement à disposition une salle de cours pour les séances théoriques.

La convention est prévue pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois.

M. GIRAUDAT propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} LECOUTURIER déclare qu'il est évidemment appréciable de souligner l'importance du patrimoine végétal et sa préservation, comme le présente cette délibération. Toutefois, elle souhaite attirer l'attention sur le sujet des coupes d'arbres qui, selon elle, sont observées trop fréquemment dans les deux grands bois parisiens, à savoir le bois de Vincennes et le bois de Boulogne.

Elle rappelle avoir participé à une Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) avec d'autres collègues présents, et exprime sa surprise quant aux coupes massives constatées dans ces bois. Elle note que la maire de Paris souhaite encourager la replantation d'arbres, et reconnaît que planter de jeunes arbres est bénéfique, mais que remplacer des arbres centenaires par de jeunes plants n'est pas équivalent. Elle souligne que ces jeunes arbres ne pourront jamais offrir le même aspect arboré que des arbres matures.

Elle conclut en faisant remarquer que la sauvegarde des arbres est cruciale et que derrière les initiatives de plantation, il ne faut pas perdre de vue l'importance des arbres centenaires.

M. REDLER déclare qu'il ne se positionne évidemment pas comme un défenseur de la maire de Paris, mais précise que, selon les informations fournies par les services de la Ville, dont il n'a pas de raison de douter, un arbre n'est abattu que pour des raisons sanitaires ou pour la réalisation de grandes infrastructures comme le chantier du tramway, par exemple. Un arbre n'est jamais abattu sans avoir fait l'objet d'une analyse préalable.

Il insiste sur le fait qu'il partage ces éléments en toute objectivité, en précisant qu'il ne cherche pas à défendre la maire de Paris.

M^{me} LECOUTURIER précise qu'elle faisait référence aux coupes d'arbres dans les bois, et non à des coupes rases. Elle rappelle en outre que la mairie de Paris était prête à abattre 42 arbres centenaires autour de la tour Eiffel et également autour de la cathédrale Notre-Dame.

M. REDLER remercie M^{me} LECOUTURIER pour son intervention et en l'absence d'autres observations, propose de mettre aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DEVE 99, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DFPE 96** Subvention (2 605 436 euros), avenant n° 1 et avenant n° 4 à la Fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique que la délibération porte sur l'attribution de subventions d'un montant total de 2 605 000 euros. Le Conseil de Paris a approuvé des conventions d'objectifs avec la fondation Léopold Bellan concernant huit établissements d'accueil de la petite enfance, offrant une capacité totale de 345 places.

Ces conventions, qui expirent à la fin de 2024, définissent les conditions d'accueil, la participation de la Fondation aux commissions de distribution des places, ainsi que l'optimisation des taux d'occupation.

Pour l'année 2024, il est proposé de subventionner 295 places dans sept établissements et d'ajuster le financement des 50 places de la crèche du Point du Jour située dans le 16^e arrondissement, qui a récemment été ouverte et inaugurée et pour laquelle il est prévu une proratisation à 34 places sur les 50 disponibles.

Ainsi, le total des subventions pour 2024 s'élève 2 605 436 euros, dont 461 656 euros destinés à l'établissement Point du Jour dans le 16^e arrondissement.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DFPE 96, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DFPE 108** Subventions (417 986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 10 lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER déclare qu'il est proposé d'attribuer des subventions à 21 associations gérant des lieux d'accueil enfants-parents, offrant un espace de socialisation et d'écoute pour les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents. Il précise que, depuis 2018, des lieux d'accueil enfants-parents hors les murs ont été créés pour atteindre des familles peu familières avec les ressources locales. Cinq projets mobiles sont en cours dans plusieurs arrondissements, notamment le week-end et en soirée.

Pour l'année 2024, il est proposé un financement total de 417 986 euros, comprenant des acomptes déjà versés ainsi que des compléments pour les cinq associations partenaires qui gèrent les dix espaces d'accueil.

M. REDLER précise que, dans le 16^e arrondissement, des locaux de la haute garderie municipale Claude Terrasse sont concernés par cette délibération.

Il s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DFPE 108, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DFPE 117** Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10^e, 11^e,
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M^{me} NIZARD indique que le projet éducatif du territoire 2021-2026 vise à offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité pour les enfants et adolescents parisiens, de la crèche au collège, durant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Initié en 2013 en partenariat avec la Ville de Paris, le rectorat, la préfecture et la CAF, le projet intègre des initiatives de soutien familial, de prévention et d'accompagnement parental, notamment à travers des espaces-parents pour faciliter la communication entre les familles et l'école.

Concernant le 16^e arrondissement, un montant de 20 450 euros est proposé pour l'association Médiations de traverse, en particulier pour son action au collège Claude Bernard, qui a pour objectif d'ouvrir l'établissement au quartier en organisant des ateliers et des événements coconstruits pour les parents et les équipes pédagogiques.

M^{me} NIZARD invite l'assemblée à émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT s'interroge sur le nombre de familles du 16^e arrondissement aidées dans le cadre de ce dispositif.

M^{me} NIZARD explique que cette initiative a été réalisée directement par la Ville de Paris et qu'elle ne dispose donc pas du nombre de familles concernées.

M. REDLER propose à M^{me} BOILLOT de lui apporter une réponse plus tard et décide de mettre aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DFPE 117, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DFPE 149** ReConventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique que la délibération a pour objet la signature de conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

La Ville de Paris collabore en effet depuis plusieurs années avec le secteur associatif pour offrir des modes d'accueil à la petite enfance. 98 associations participent à ce service public avec un total de 275 établissements d'accueil de la petite enfance représentant plus de 10 300 places, soit environ un quart de l'offre totale à Paris.

M. REDLER précise que ce partenariat est soutenu par des financements conséquents, incluant un budget de fonctionnement et d'investissement destiné à améliorer les conditions d'accueil et de travail.

Dans un contexte de fragilisation du secteur et de pénurie de personnel, la Ville de Paris propose de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2025-2027, visant à renforcer la stabilité financière et à simplifier le dialogue avec les associations.

Cette initiative inclut un cadre pour le maintien et le développement de l'accueil, avec de nouvelles missions de soutien à la qualité. Ces mesures sont adaptées selon la taille des associations : celles gérant jusqu'à 100 places bénéficient de dispositifs prenant mieux en compte les aléas et les déficits d'exploitation, tandis que les plus grandes voient leurs financements ajustés pour refléter les coûts et l'inflation.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération. Il précise ne pas prendre part au vote.

Le projet de délibération 2024 DFPE 149, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Ordre du jour complémentaire

- 162024137 Adoption du Budget Primitif 2025
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM indique que l'adoption du budget primitif constitue la dernière étape du calendrier budgétaire. Il est ainsi proposé d'approuver les montants des dotations affectées à l'état spécial du 16^e arrondissement, sur la base des montants globaux approuvés en Conseil de Paris lors de la séance d'octobre 2024 au titre du budget primitif 2025.

Ces montants sont de 756 664 euros pour la dotation d'animation locale, 5 707 787 euros pour la dotation de gestion locale, et 461 837 euros pour la dotation d'investissement.

Elle conclut en mentionnant que le total de l'état spécial d'arrondissement s'élève ainsi à 6 926 288 euros, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation tient compte, d'une part, d'un abondement des fonds du maire, mais aussi de l'augmentation de la surface d'espaces verts gérés par le 16^e arrondissement.

M^{me} BADAT-KARAM invite l'assemblée à approuver la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 162024137, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DASCO 58** Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ».
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que parmi les 20 mesures du programme Transformations olympiques, le projet « Éducation par le sport » a pour objectif de prévenir le décrochage scolaire en utilisant le sport comme levier éducatif.

Soutenu par le Fonds de dotation Paris 2024, ce projet a déjà profité à plus de 1 000 élèves depuis 2020 en établissant des liens entre établissements scolaires et clubs sportifs.

Le bilan de ce projet étant très positif, la Ville de Paris prévoit d'allouer à nouveau 300 000 euros pour l'année scolaire 2024-2025 afin de financer 27 projets éducatifs.

M^{me} BADAT-KARAM souligne qu'aucune association du 16^e arrondissement ne bénéficie de ce financement, ce qu'elle déplore, tout comme elle le fait régulièrement au Conseil de Paris, en notant que le 16^e est souvent exclu des projets initiés dans le cadre du programme Transformations olympique.

Elle rappelle que des enfants en décrochage scolaire existent dans tous les arrondissements et que la Ville de Paris devrait en tenir compte. Elle propose néanmoins de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT s'interroge sur les critères de sélection des 27 projets éducatifs financés dans le cadre du programme Éducation par le sport, en soulignant que si le 16^e arrondissement n'a pas été retenu, cela signifie probablement que les critères privilégient des zones QPV ou des réseaux d'éducation prioritaire.

M^{me} BADAT-KARAM explique avoir rapporté à plusieurs reprises des délibérations relatives au programme Transformations olympiques devant le Conseil de Paris. M. Pierre RABADAN prétend généralement que les associations du 16^e arrondissement ne postulent pas aux appels à projets.

Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de dire que les enfants du 16^e ne bénéficient pas de ce dispositif, mais que les associations de cet arrondissement n'ont pas été retenues. Elle espère néanmoins que certaines des associations sélectionnées agissent dans le 16^e arrondissement, bien que cela ne soit pas mentionné dans les documents fournis.

M^{me} LECOUTURIER fait écho à la question de M^{me} BOILLOT. Elle déplore également que les associations du 16^e arrondissement, qu'elles soient actives dans le périscolaire ou dans le domaine sportif, ne soient pas retenues. Elle souhaite savoir si des associations du 16^e arrondissement ont réellement postulé pour ce dispositif et, le cas échéant, pourquoi elles n'ont pas été retenues.

M^{me} BADAT-KARAM explique que toutes les associations sont consultées, mais elle ignore si les associations du 16^e se sont portées candidates ou non. S'agissant des dispositifs du Fonds de dotation Paris 2024, les dossiers ne transitent pas par la mairie d'arrondissement et sont gérés directement par la Ville de Paris.

M. REDLER remercie M^{me} BADAT-KARAM pour sa réponse et propose de mettre aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DASCO 58, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DSOL 110** Subventions à 8 associations et un organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849 €).

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM rappelle qu'en 1996, la Ville de Paris, l'État et la RATP ont signé une convention tripartite pour créer les Espaces Solidarité Insertion (ESI), un réseau d'accueil de jour destiné aux personnes en grande précarité. Cette convention, renouvelée en 2013 et 2018, définit les modalités de fonctionnement et de financement des ESI, en précisant que l'État et la Ville de Paris prennent en charge les dépenses de fonctionnement, tandis que la RATP contribue aux dépenses d'investissement.

Elle souligne que les ESI répondent aux objectifs du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion en offrant des prestations de première nécessité (repos, douches, soins, accompagnement social, consultations médicales), tout en réorientant progressivement les bénéficiaires vers les services de droit commun.

Pour le 16^e arrondissement, une subvention de 444 540 euros est allouée, répartie entre les ESI René Coty situé dans le 14^e et Halle Saint-Didier situé rue Mesnil.

M^{me} BADAT-KARAM propose à l'assemblée de voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DSOL 110, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DDCT 149** Subventions (456 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM indique qu'il est proposé de soutenir au titre de l'engagement citoyen et associatif 12 associations œuvrant pour la participation citoyenne, l'éducation, la solidarité, l'insertion et la lutte contre l'exclusion.

Elle souligne que ces associations jouent un rôle essentiel dans le renforcement du lien social, en organisant des ateliers et des actions culturelles et sociales qui contribuent à la vie associative, à la citoyenneté, à la démocratie et à l'intégration.

Pour le 16^e arrondissement, une subvention de 3 000 euros est proposée pour l'Association générale des familles, dont M^{me} BADAT-KARAM qualifie le travail de formidable. En conséquence, elle invite l'assemblée à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DDCT 149, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DLH 233** Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics)
(Communication sans vote)
M. Jacques Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE précise qu'il s'agit d'une communication sans vote.

Dans le cadre de la stratégie du Plan climat de la Ville de Paris, la rénovation des bâtiments, tant publics que privés, est cruciale pour réduire la consommation énergétique.

Les efforts de la Ville se concentrent sur deux axes. Le premier axe concerne la rénovation des logements, avec l'objectif de rénover l'ensemble des logements d'ici 2050 afin de réduire l'empreinte carbone. Cela inclut les logements sociaux, au nombre de 270 000, avec une priorité donnée à ceux qui sont les plus énergivores ayant déjà bénéficié de financements pour des gains énergétiques significatifs.

Pour le parc privé, le programme Éco-rénovons Paris+ apporte un soutien financier aux copropriétés souhaitant entreprendre des rénovations écologiques, avec une aide étendue depuis 2022.

Le deuxième axe concerne la rénovation des équipements publics. Dans une démarche visant à améliorer la qualité de vie et à réduire l'empreinte carbone, la Ville s'engage également dans la rénovation de ces équipements. Les actions entreprises incluent l'utilisation de matériaux écologiques, la récupération de chaleur et la végétalisation des espaces. Ces initiatives s'inscrivent dans les divers plans de la Ville, visant à renforcer la résilience et le confort des infrastructures publiques.

La transition écologique à Paris a pour but de diminuer l'empreinte carbone, d'adapter la ville aux changements climatiques et d'améliorer la qualité de vie, tant pour les logements que pour les équipements publics.

Les financements spécifiques depuis 2009 ont démontré l'efficacité des rénovations, notamment grâce au programme Éco-rénovons Paris+ pour les copropriétés, qui a produit d'excellents résultats.

Cependant, le désengagement potentiel de l'État en 2025 pourrait réduire le soutien à ces rénovations, rendant ainsi l'engagement de la Ville de Paris encore plus crucial.

M. REDLER remercie M. SAUVAGE et s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT commence par souligner qu'Anne HIDALGO a raison de faire une communication plutôt qu'une délibération sur le sujet, étant donné les insuffisances de la mairie de Paris et de son exécutif concernant le logement social. Elle reconnaît que des efforts ont été réalisés par les bailleurs sociaux ces dernières années pour la rénovation, mais le rythme actuel est beaucoup trop lent. Elle estime que pour atteindre l'objectif de rénovation complète du parc social d'ici 2050, il est impératif de multiplier les efforts par deux.

La manœuvre de la Ville de Paris consistant à récupérer des loyers capitalisés pénalise fortement les bailleurs sociaux dans leurs efforts d'investissement et de rénovation. La mairie de Paris a par conséquent une responsabilité encore plus grande, car c'est à elle de trouver les crédits nécessaires pour ces rénovations.

Concernant les copropriétés privées, Eco-rénovons Paris et Éco-rénovons Paris+ sont des dispositifs très efficaces, mais ils devront être considérablement renforcés pour respecter les engagements de l'Accord de Paris et atteindre l'échéance de 2050. Or les comptes de la mairie de Paris ne sont pas bons.

M^{me} BOILLOT revient par ailleurs sur le logement social, notant qu'il existe des exemples de rénovations mal réalisées, dont les travaux s'avèrent contre-productifs. Elle souligne l'importance des enjeux de la rénovation énergétique, d'autant plus que le logement représente à lui seul 18 % de l'empreinte carbone des Français.

M. SAUVAGE confirme que les organismes de logement social sont financièrement exsangues. La politique de la Ville de Paris leur impose des charges supplémentaires, notamment au travers des

préemptions d'immeubles suscitant des inquiétudes quant à leur avenir financier. Bien que ces travaux de rénovation soient souhaitables, ils leur sont imposés et posent de sérieux problèmes de financement.

S'agissant du secteur privé, M. SAUVAGE évoque l'interdiction imminente de louer des logements classés G ou F, ce qui posera des difficultés aux copropriétés.

Il conclut en soulignant la nécessité d'entamer une réflexion sur le financement de ces rénovations, surtout alors que l'État semble se désengager, et en exprimant des doutes sur la capacité de la Ville de Paris à gérer ces défis.

M. REDLER remercie M. SAUVAGE et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, cette communication n'étant pas soumise au vote du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAE 87 Budget Participatif — Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire.**
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

M. LIONEL-MARIE explique que la Ville de Paris souhaite concentrer ses efforts sur le soutien des initiatives écologiques et solidaires, dans le but de faire de Paris un centre de l'économie sociale et durable. La Ville favorise en particulier les acteurs de l'économie circulaire qui contribuent à la création d'emplois locaux et à la transition écologique, en intégrant souvent des publics en insertion.

Malgré des marges faibles qui limitent leur capacité de développement, ces entreprises bénéficient d'un soutien public et citoyen, notamment par le biais du budget participatif.

À travers cette délibération, la Ville finance 19 projets d'économie circulaire. Dans le 16^e arrondissement, il est proposé d'attribuer 10 000 euros à la Fondation d'Auteuil, qui gère des boutiques sous l'appellation « ressourcerie d'Apprentis d'Auteuil ».

En 2023, La Fondation a ainsi collecté 285 tonnes de biens, dont plus de 90 % ont été revalorisés. Pour agrandir ses ateliers et sa boutique, la Fondation prévoit un projet de rénovation s'étalant sur trois ans, qui inclura également un entrepôt logistique pour le stockage ainsi que pour la formation des jeunes dans le cadre du programme SKOLA. Ce projet, estimé à 1,5 million d'euros, devrait débuter en 2024 par des travaux et l'acquisition d'équipements.

M. LIONEL-MARIE invite l'assemblée à émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT commence par féliciter chaleureusement l'équipe de la ressourcerie, dont elle a visité les lieux, et exprime son admiration pour leur travail. Elle rappelle que le 16^e arrondissement a l'honneur d'abriter ce qui est considéré comme la première ressourcerie au monde, créée au 19^e siècle, faisant de ce quartier un précurseur en matière d'économie sociale et solidaire.

Elle souligne les remarquables efforts des Orphelins d'Auteuil, tant au niveau de l'organisation que de leurs résultats financiers. Elle salue leur efficacité dans la gestion du stockage, la revente et l'organisation de la ressourcerie, estimant que la Fondation d'Auteuil mérite, à tout le moins, le soutien, moral de la mairie pour son projet de hangar à Sartrouville.

M^{me} BOILLOT évoque aussi le souhait du directeur général d'acquérir un camion de collecte électrique, témoignant de son engagement envers une démarche d'économie sociale et solidaire. Elle rappelle par ailleurs que 100 % des bénéficiaires de la ressourcerie des Orphelins d'Auteuil sont reversés aux actions de la Fondation, contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie des jeunes qu'elle accompagne.

Bien que la subvention de la mairie de Paris reste modeste, à hauteur de 10 000 euros sur un budget total de 177 000 euros, elle représente tout de même un soutien apprécié. M^{me} BOILLOT affirme ainsi son soutien total et enthousiaste à cette initiative.

M. REDLER remercie M^{me} BOILLOT de son intervention et met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DAE 87, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAE 178** Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions.

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

M. LIONEL-MARIE annonce une proposition de soutien aux associations de commerçants à hauteur de 473 300 euros à l'approche des fêtes de fin d'année. Il précise que les subventions attribuées aux associations sont définies selon plusieurs principes.

Premièrement, toutes les nouvelles demandes reçoivent une subvention équivalente à 20 % du budget de l'action.

Deuxièmement, les organismes demandeurs sont classés en fonction de leur budget prévisionnel, réparti en quatre groupes qui se voient attribuer un taux de subvention décroissant selon le barème suivant :

- Moins de 10 000 € de budget prévisionnel pour les illuminations : 35 %.
- Entre 10 001 € et 30 100 € de budget prévisionnel pour les illuminations : 30 %
- Entre 30 101 € et 150 000 € de budget prévisionnel pour les illuminations : 29 %
- Au-delà de 150 001 € de budget prévisionnel pour les illuminations : 10 %

Troisièmement, les associations qui illuminent les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et les quartiers populaires, tels que définis par le Pacte pour les quartiers populaires entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024, perçoivent une subvention de 40 % du budget de l'action.

Ces principes visent à répondre à trois priorités : soutenir les associations situées dans les quartiers populaires, soutenir les associations historiques, et accompagner spécifiquement les petites associations et celles engagées dans des démarches d'économie.

Pour le 16^e arrondissement, cinq associations de commerçants sont concernées par ces subventions :

- L'association des commerçants du village d'Auteuil : 16 600 euros.
- L'association des commerçants Versailles-Exelmans : 5 200 euros.
- L'association des commerçants de l'avenue Kleber et de la rue de Longchamp : 2 000 euros.
- L'association des commerçants Victor Hugo : 9 000 euros,
- L'association des commerçants du village de Passy : 14 300 euros.

M. LIONEL-MARIE souligne que ces subventions ont augmenté de plus de 4 300 euros, soit une hausse de 10 % par rapport à celles de 2023, et invite l'assemblée à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER demande si des observations sont à formuler.

M^{me} BOILLOT souligne que certains pourraient juger prématuré de lancer les illuminations dès mi-novembre, mais rappelle que l'inauguration des vitrines et les illuminations des grands magasins, comme les Galeries Lafayette, commenceront dès le 7 novembre.

Elle exprime sa satisfaction quant au dynamisme des commerces et des associations de commerçants du 16^e arrondissement, observant que les rues illuminées contribuent à la richesse des quartiers. Elle met également en avant le rôle de l'association des commerçants Auteuil Mozart Versailles, désormais la plus importante de Paris avec ses 240 membres, et salue le travail exemplaire des commerçants parisiens, notamment celui de Rodolphe BORGNIET, président de l'association des commerçants d'Auteuil.

M. REDLER remercie M^{me} BOILLOT de son intervention et met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2024 DAE 178, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAE 312** Marchés découverts alimentaires — Principe du renouvellement de la délégation de service public.
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

M. LIONEL-MARIE explique que la gestion des marchés parisiens est assurée par deux délégataires : le Groupe BENSIDOUN et le Groupe DADOUN. Les délégataires assument l'installation des marchés, la gestion des commerçants, l'entretien des équipements, la fourniture et l'entretien des tentes-abris et participent à la collecte et au traitement des déchets.

La délégation de service public arrivant à échéance en 2026, il est proposé de reconduire ce mode de gestion pour une durée de six ans et d'autoriser la maire de Paris à procéder à la publication d'un avis d'appel à candidatures.

M. LIONEL-MARIE propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DAE 312, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAC 179** Subventions (401 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure
- **2024 DAC 181** Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure

M^{me} GREE propose de regrouper les délibérations DAC 179 et DAC 181, soulignant qu'elles relèvent toutes les deux de l'opération « l'Art pour Grandir ». La DAC 179 concerne les collèges, tandis que la DAC 181 est destinée aux établissements d'accueil de la petite enfance.

M^{me} GREE rappelle que la Ville de Paris soutient depuis plusieurs années des projets éducatifs et des résidences artistiques dans les collèges et les établissements d'accueil de la petite enfance. Ces résidences s'inscrivent dans le programme « l'Art pour Grandir », dont l'objectif est de faire découvrir la culture et différentes disciplines artistiques aux élèves.

Pour l'année scolaire 2024-2025, plusieurs résidences dans les collèges porteront le label Olympiades culturelles, combinant sport et art, et certaines seront expérimentées en dehors des heures scolaires pour renforcer les liens éducatifs.

M^{me} GREE précise que plusieurs établissements scolaires du 16^e arrondissement participent à ce programme, bien qu'aucune association de l'arrondissement ne bénéficie de subventions. Malgré cela, elle invite l'assemblée à voter en faveur de ces deux délibérations.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix les deux délibérations.

Les projets de délibération 2024 DAC 179 et 2024 DAC 181, mis aux voix par M. REDLER, sont adoptés à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DEVE 86** Appel à Projets PARIS SEME 3 — Subventions en investissement (174 264 euros) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.
M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

M. GIRAUDAT souligne que, face aux enjeux climatiques et sociaux, l'approvisionnement alimentaire des villes et la résilience des systèmes agricoles sont devenus des priorités cruciales. La relocalisation de l'agriculture en milieu urbain et périurbain et le développement des circuits courts représentent des réponses efficaces pour renforcer les systèmes alimentaires locaux et durables.

Il rappelle qu'à partir de 2014, des initiatives ont été mises en place pour soutenir l'agriculture de proximité et les filières locales, contribuant à la création d'emplois et à la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement. Ces projets encouragent également la biodiversité, aident à réduire les îlots de chaleur et favorisent le lien social ainsi que l'accès à une alimentation de qualité.

L'appel à projets Paris SEME, lancé en 2021, soutient financièrement des projets agricoles durables. Pour sa troisième édition en 2024, 12 projets ont été sélectionnés pour un financement total de 174 264 euros.

Dans le 16^e arrondissement, M. GIRAUDAT annonce l'attribution d'une subvention de 11 330 euros au projet « Les jardins de thé », mené par Gaëlle Rousseau, qui prévoit de cultiver et de promouvoir la culture du thé sur un terrain de 1 900 m² dans le bois de Boulogne, où 700 théiers seront plantés. En plus de la production et de la vente de thé et de tisanes, des formations pédagogiques seront offertes aux professionnels, aux institutions et au grand public.

Par ailleurs, 20 000 euros sont attribués à l'association Maraîcher Sainte-Périne pour son projet de ferme productive sur le toit de l'hôpital.

M. GIRAUDAT propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT salue l'extraordinaire travail de l'association Maraîcher Sainte-Périne qui a installé de nombreux bacs sur le toit de l'hôpital, bien qu'elle soit encore loin d'atteindre un système de culture en circuit très court, ce dont l'association est pleinement consciente.

Elle se félicite de l'attribution de la subvention de 20 000 euros et propose de promouvoir davantage leur initiative en publiant un article dans le prochain journal de la mairie ou dans celui de la rentrée. Elle indique qu'une vingtaine de bacs sont encore à pourvoir et souligne que les membres de l'association apprécieraient une plus grande visibilité, car, jusqu'à présent, leur activité repose principalement sur le bouche-à-oreille, qui fonctionne bien. Elle met en avant les produits proposés, tels que les légumes et les fleurs, et conclut en affirmant qu'une participation accrue renforcerait la légitimité des investissements réalisés par la collectivité.

M. REDLER informe l'assemblée qu'il a prévu de se rendre sur le site et propose de mettre aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DEVE 86, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DTEC 1** Plan Climat de Paris 2024-2030.
M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

M. GIRAUDAT indique que le Plan climat de Paris 2024-2030 a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en se concentrant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que sur la gestion durable des ressources naturelles et la transformation économique vers un modèle bas carbone.

Il résume les principaux axes, en commençant par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Ville de Paris s'est fixé pour objectif une diminution de 50 % de ses émissions d'ici 2030 par rapport à 2004. Des objectifs annuels sont définis pour chaque secteur, avec une attention particulière portée à la rénovation énergétique des bâtiments.

La Ville de Paris prévoit une rénovation énergétique d'envergure des bâtiments publics et privés, une réduction de l'utilisation du béton en faveur de matériaux biosourcés ainsi qu'une transformation de la mobilité, en diminuant l'usage de la voiture. M. GIRAUDAT souligne à cet égard l'implantation de 80 nouveaux quartiers piétons et la transformation du boulevard périphérique en boulevard urbain.

En ce qui concerne la préservation des ressources naturelles, il précise que la Ville vise une réduction de 35 % de sa consommation d'énergie d'ici 2030, l'abandon des énergies fossiles et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables locales, avec 6 000 installations prévues d'ici 2050. Des mesures pour économiser et gérer l'eau sont également mises en place, avec un objectif de réduction de 15 % des prélèvements.

Pour soutenir une économie locale et résiliente, la Ville souhaite soutenir une économie locale et bas carbone, en encourageant des pratiques durables dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et du tourisme. Le Plan promet une alimentation locale, davantage végétale et durable dans les cantines municipales et favorise le développement de l'agriculture urbaine.

En ce qui concerne les mobilisations citoyennes et la participation, le Plan prévoit l'engagement des Parisiens via l'Assemblée citoyenne, le Conseil des générations futures et d'autres initiatives locales.

M. GIRAUDAT souligne que le financement de ce Plan nécessite environ 2 milliards d'euros supplémentaires par an, impliquant la participation de tous les acteurs économiques. La Ville de Paris prévoit un budget climat pour évaluer l'impact financier et carbone des actions mises en œuvre.

Le document propose deux pages par arrondissement, détaillant les projets lancés en collaboration avec les mairies d'arrondissement. En ce qui concerne plus particulièrement le 16^e arrondissement, M. GIRAUDAT mentionne l'installation d'une station hydrogène et de bornes sur la plateforme multimodale du pont de Grenelle, la création d'îlots de fraîcheur en maillant l'arrondissement de points d'eau, brumisateurs et fontaines ainsi que l'accompagnement des copropriétés pour sortir du chauffage au fioul et des formations sur la qualité de l'air.

M. GIRAUDAT indique qu'à la suite des consultations publiques et des avis des autorités, la Ville de Paris se targue de voir son projet validé conformément aux recommandations du GIEC et aux standards de transparence des Nations Unies, se positionnant ainsi comme la première ville à respecter ces normes.

En conclusion, il constate que l'exécutif parisien développe de façon offensive une vision d'ensemble, dans laquelle l'influence des Verts est particulièrement marquée. La Ville assume de transformer la gestion climatique en un combat sociétal, convergeant vers de nombreuses luttes. Il critique cette écologie, la qualifiant d'insidieusement punitive et visant à attaquer les modes de vie traditionnels.

En conséquence, il propose à l'assemblée de s'abstenir sur cette délibération.

M^{me} BOILLLOT relève que la Ville de Paris a mis ce Plan climat à disposition très tardivement, ne laissant aux élus que quatre jours pour travailler sur un sujet pourtant très important. Elle s'étonne par ailleurs que les Conseils d'arrondissement n'aient pas été saisis du Plan santé environnementale ou de la stratégie de résilience, indiquant que ces deux délibérations sont également extrêmement importantes.

Concernant le financement, elle souligne que le Plan climat présenté par Anne HIDALGO en décembre 2023 semble sous-dimensionné, indiquant qu'il manquerait 500 millions d'euros par an pour atteindre les objectifs de transition écologique. Elle estime que 13 milliards d'euros seraient nécessaires d'ici 2050. Elle note que ce sujet semble tabou au sein même de la majorité, à en juger les propos off rapportés dans la presse. Elle indique qu'elle s'abstiendra sur le sujet, en concluant qu'il y a des choses à faire, mais que la méthode d'Anne HIDALGO reste, selon elle, insuffisante et mal coordonnée.

M. REDLER remercie M^{me} BOILLOT pour son intervention et met aux voix la délibération.

Le Conseil d'arrondissement s'abstient à l'unanimité sur le projet de délibération 2024 DTEC 1.

- **2024 DFPE 159** Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros).

M. Jérémie REDLER rapporteur.

M. REDLER indique que la délibération porte sur l'attribution de subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté, et notamment les associations de la petite enfance, qui font face à une crise du recrutement.

La délibération propose un financement complémentaire pour aider 12 associations en difficulté financière, affectées par une augmentation des coûts et une baisse des recettes. Il précise que la Ville de Paris souhaite également prendre en charge un tiers des augmentations salariales pour les employés sous la convention ALISFA et prévoit d'appliquer cette aide à d'autres associations concernées par des conventions similaires.

Il souligne enfin que ces aides sont conditionnées à la mise en œuvre effective des augmentations salariales.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DFPE 159, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162024150** Question orale posée à Jérémie REDLER, Maire du XVI^e arrondissement par Julie BOILLOT, élue du groupe Indépendants et progressistes, relative à l'accessibilité du réseau RATP.

M^{me} BOILLOT rappelle que M. REDLER a eu le plaisir d'accueillir M. CASTEX pour une déambulation au cours de laquelle ils ont échangé sur les grands enjeux liés aux mobilités. Elle est certaine que M. REDLER a profité de cette rencontre pour lui montrer les points sensibles de l'arrondissement, citant en particulier la demande récurrente des associations de riverains concernant l'escalier mécanique de Passy. Elle espère que cette demande pourra être prise en considération dans le cadre des Assises du métro pour tous, organisées par la présidente de la Région, qui ouvrent des lignes de financement pour l'accessibilité.

Elle souhaite donc savoir si M. REDLER a pu aborder ce sujet avec M. CASTEX et si un calendrier a été défini.

M^{me} BOILLOT évoque également les récents aménagements de voirie qui impactent le réseau de bus dans le 16^e, notamment au niveau du pont de l'Alma, de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna, et se demande si M. REDLER a obtenu des retours de M. CASTEX à ce sujet après quelques semaines d'exploitation.

Elle pose aussi une question sur le tramway, qui fonctionne maintenant depuis six mois jusqu'à la Porte Dauphine, et demande des informations sur sa fréquentation, la continuité du projet de bouclage ainsi que des précisions sur la ligne PC reliant la Porte Dauphine au pont du Garigliano.

M. REDLER répond que M. CASTEX a souhaité se rendre dans le 16^e arrondissement pour une visite de courtoisie, abordant avec lui certaines problématiques de la RATP. En tant que porte-parole des habitants du 16^e, M. REDLER a souhaité adapter la visite en incluant plusieurs points à l'ordre du jour, notamment celui de l'escalier mécanique à Passy, un dossier que la mairie du 16^e défend depuis longtemps auprès des différentes instances concernées.

M. REDLER rappelle que la RATP n'est pas directement concernée, car il s'agit d'un aménagement du domaine public, relevant normalement de la mairie de Paris. Néanmoins, le programme Métro pour tous d'Île-de-France Mobilités, piloté par Valérie PECRESSE, pourrait permettre d'intégrer cette demande et de faire de la ligne 6 la première ligne entièrement accessible, même si les escalators ne sont pas considérés comme étant de véritables des solutions d'accessibilité. M. REDLER suggère qu'un ascenseur pourrait être envisagé, car il serait plus adapté que l'escalator, permettant ainsi de respecter les promesses d'accessibilité liées à la ligne 6.

Concernant la place du Trocadéro, M. REDLER explique qu'il a souhaité montrer à M. CASTEX le désastre engendré par la piétonnisation du pont d'Iéna et du Trocadéro, une mesure décidée par la maire de Paris et qu'il conteste depuis plusieurs mois, comme l'avait fait avant lui M. SZPINER.

Il rappelle que la maire de Paris avait initialement reçu l'autorisation de piétonniser la partie sud de la place du Trocadéro avec l'engagement de la rouvrir après les Jeux olympiques et paralympiques, un engagement consigné dans le procès-verbal d'ouverture de chantier. La remise en état devait avoir lieu le 15 septembre, conformément aux prescriptions de la mairie du 16^e et de la préfecture.

M. REDLER indique avoir alerté le préfet de police concernant l'ajout de plots, interprété comme un signe de la volonté de la maire de Paris de ne pas rouvrir la place. Le préfet de police a répondu favorablement en demandant officiellement à la Ville de Paris de rouvrir la place du Trocadéro, un soutien qu'il juge essentiel dans cette démarche. Il ajoute que les services de M. CASTEX ont pris note des difficultés de circulation des bus dans le quartier, et que, en tant que président de la RATP, M. CASTEX est favorable à cette réouverture pour améliorer le trafic des bus, notant qu'un bus qui circule mal est moins utilisé, ce qui risque d'entraîner une réduction de l'offre.

Concernant le tramway, M. REDLER précise qu'il est encore trop tôt pour fournir des chiffres significatifs sur sa fréquentation, car les données nécessitent une période de consolidation pour refléter le comportement des usagers. Il indique que des ajustements sont en cours, notamment sur la gestion des feux de circulation, et qu'il communiquera les résultats dès leur disponibilité.

M^{me} BOILLOT fait remarquer que *Le Parisien*, souvent bien informé, a récemment mis en lumière un plan de mécanisation des accès. Bien que les escalators ne soient pas officiellement reconnus comme étant des dispositifs d'accessibilité, elle estime qu'une approche pragmatique est nécessaire. Elle mentionne qu'un pacte signé entre l'APF, Île-de-France Mobilités et la RATP prévoit un plan de mécanisation entre 2025 et 2029, incluant l'installation d'une trentaine d'escalators à Paris. Elle conclut en exprimant son souhait que l'escalator de Passy figure parmi les priorités.

M. REDLER assure M^{me} BOILLOT de son engagement sur ce sujet.

M^{me} BUCAILLE fait remarquer que la circulation des bus est un sujet récurrent au Conseil de Paris, et que le véritable enjeu réside dans la fluidité et la régularité. Lors d'une récente commission, la RATP avait d'ailleurs reconnu que la circulation à Paris constituait un défi majeur, une déclaration qui n'avait pas été bien accueillie par la maire de Paris.

M. REDLER conclut en indiquant que le président de la RATP lui a confirmé que les bus n'avaient jamais rencontré autant de difficultés de circulation. Il critique la politique de la maire de Paris, qui selon lui défavorise non seulement les voitures, mais aussi les bus, les rendant moins efficaces en dépit des efforts affichés pour promouvoir les mobilités alternatives.

- **162024151** Vœu relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du XVI^e arrondissement aux noms de Compagnons de la Libération.

M. REDLER rappelle que cette initiative est un engagement de longue date de M. SZPINER, qui lui tient particulièrement à cœur et auquel tous les membres du Conseil d'arrondissement sont attachés. M. SZPINER avait réussi à obtenir de la maire de Paris et du Conseil de Paris l'autorisation de donner un nom distinct aux écoles, qui jusque-là portaient uniquement le nom de leur rue. Il souligne que ce dernier jugeait en effet important que les écoles puissent avoir un nom propre,

Sur proposition du Conseil d'arrondissement et dans la continuité de cette initiative, M. REDLER exprime donc le souhait que trois écoles maternelles et élémentaires du 16^e arrondissement portent désormais les noms de François de MENTHON, Yves de DARUVARD et François de LABOUCHÈRE.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix le vœu.

Le vœu 162024151, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162024152** Vœu relatif au plan global de circulation du Bois de Boulogne avec l'ensemble des aménagements pilotés par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris.

M^{me} EDBERG souligne que la Ville de Paris, par le biais de la Direction de la voirie et des déplacements, propose des aménagements cyclables dans tout le 16^e arrondissement, y compris dans le bois de Boulogne. Elle rappelle que, depuis plusieurs mois, la mairie du 16^e demande à la Ville de fournir un plan de circulation global pour l'ensemble des projets dans le bois de Boulogne, afin d'assurer une cohérence et un partage équilibré de la voie publique.

Elle constate qu'en dépit de l'engagement des services municipaux, ce plan n'a toujours pas été fourni, bien que les aspects techniques des projets soient actuellement soumis à arbitrage. Elle renouvelle donc la demande de la mairie du 16^e à travers ce vœu que la Ville de Paris fournisse un calendrier prévisionnel actualisé concernant les aménagements cyclables.

Enfin, elle rappelle que la mairie du 16^e demande toujours un programme cartographié des mesures de trafic pour les différentes mobilités dans le bois de Boulogne, dans le but d'évaluer objectivement l'impact des nouveaux aménagements.

M^{me} EDBERG invite ainsi l'assemblée à voter favorablement ce vœu.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLLOT exprime son étonnement qu'un vœu soit nécessaire pour obtenir des documents administratifs de base.

Elle en profite pour demander des informations sur la tenue du prochain Conseil de quartier du bois de Boulogne, indiquant que plusieurs sujets importants méritent d'y être discutés.

M. REDLER, en tant qu'élu respectueux de ses engagements, confirme que le Conseil de quartier du bois de Boulogne est prévu pour le 12 novembre à 18 h 30. Il précise que bien que la publication des dates de réunions des Conseils de quartier ne soit pas obligatoire, ces réunions sont annoncées publiquement et il tient à les ouvrir à tous les habitants, en particulier pour les sujets d'intérêt général. Les dates des réunions sont accessibles sur les réseaux sociaux et le site de la mairie, avec un rappel diffusé quelques jours avant.

Concernant le vœu, il exprime à nouveau son inquiétude face aux difficultés rencontrées pour obtenir certains documents essentiels, contraignant ainsi la mairie à formuler des vœux malgré de nombreuses demandes et courriers restés sans réponse.

En l'absence de remarques supplémentaires, M. REDLER met aux voix le vœu.

Le vœu 162024152, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162024153** Vœu relatif à la rénovation des fontaines de la Place Victor Hugo à Paris (XVI^e).

M. REDLER explique que la mairie du 16^e arrondissement porte depuis longtemps le projet de rénovation des fontaines de la place Victor Hugo, un projet d'envergure au coût élevé pour lequel elle n'avait jusqu'ici pas obtenu le budget nécessaire. Après de nombreux échanges avec Karen TAÏEB, celle-ci s'est finalement engagée à fournir un financement pour cette rénovation.

Il souligne que la place Victor Hugo, située sur une avenue offrant une vue directe sur l'Arc de Triomphe, est un lieu emblématique pour le 16^e arrondissement. Redonner vie à ces fontaines, qui sont hors service depuis de nombreuses années, revêt une grande importance, et il rappelle les efforts déployés pour aboutir à ce projet. Le budget de la mairie du 16^e étant insuffisant, seule la mairie de Paris peut financer une opération de cette ampleur.

M. REDLER insiste sur l'engagement oral qu'il a obtenu de la part de Karen TAÏEB et exprime son souhait d'officialiser cet engagement en Conseil de Paris, afin d'assurer que la Ville de Paris s'engage formellement à restaurer les fontaines lors de la prochaine réunion d'arbitrage budgétaire. Il propose donc de voter ce vœu pour acter officiellement cet engagement.

M^{me} BOILLOT interroge sur le montant de l'investissement prévu.

M. REDLER précise que la rénovation des fontaines de la place Victor Hugo est estimée à environ 2 millions d'euros.

M^{me} BOILLOT demande quel avait été le montant de l'investissement pour les fontaines de la Porte de Saint-Cloud.

M. REDLER répond que ce projet avait également nécessité un budget d'environ 2 millions d'euros et en l'absence d'autres questions, propose de procéder au vote.

Le vœu 162024153, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162024154** Vœu relatif à la sécurisation du Pont d'Iéna.

M. GACHET explique que, deux jours après la clôture des Jeux olympiques et paralympiques, la Ville de Paris a publié un projet technique visant à piétonniser le pont d'Iéna, suivi d'un arrêté en date du 16 septembre pour mettre en œuvre cet aménagement. En réalité, la maire de Paris reprenait une partie de son projet emblématique « One Site », couvrant le secteur entre le pont d'Iéna et le Trocadéro, sans étude d'impact préalable sur le report de circulation vers les ponts de l'Alma et de Bir Hakeim, déjà fortement affectés.

M. GACHET souligne que le projet de vœu met en lumière les enjeux de sécurité liés à cette piétonnisation. En l'absence de plan de sécurisation, cette zone est devenue un nouveau terrain d'action pour les délinquants opérant auparavant sur l'esplanade et dans les jardins du Trocadéro : vendeurs à la sauvette, joueurs de bonneteau, escrocs à la fausse pétition et autres voleurs à la tire.

Il explique que dès le 19 septembre, M. REDLER, maire du 16^e arrondissement, et Mme DATI, maire du 7^e, ont adressé un courrier au préfet de police pour lui demander d'adapter le dispositif de sécurisation et de vidéoprotection à cette nouvelle situation. Depuis, le préfet de police a intensifié les opérations de sécurisation sur le pont d'Iéna. Le bilan de ces opérations révèle d'ailleurs une détérioration de la situation : en septembre et octobre, des dizaines d'interpellations et de verbalisations ainsi que plus de 1 200 évictions ont été effectuées.

Malgré cela, ces actions, de même que celles menées par les commissariats et brigades d'arrondissement, mobilisent d'importants effectifs pour des résultats très provisoires, les personnes évincées revenant rapidement.

M. GACHET soumet donc à l'assemblée un vœu demandant à la Ville de Paris de renforcer les effectifs de la police municipale pour sécuriser la nouvelle zone piétonne en coordination avec la police nationale et la préfecture de police, et collaborer avec cette dernière pour mettre en place un dispositif de vidéoprotection adapté aux enjeux de cette zone touristique.

M. GACHET invite le Conseil d'arrondissement à délibérer favorablement sur ce vœu.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix le vœu.

Le vœu 162024154, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162024155** Vœu relatif à la création d'une journée de sensibilisation « Voirie apaisée ».

M^{me} BOILLOT explique que ce vœu répond à une situation préoccupante dans l'espace public parisien.

Depuis quelques mois, et notamment depuis la fin des Jeux olympiques, la cohabitation entre piétons, cyclistes, automobilistes et usagers des transports en commun est en effet devenue chaotique. Elle estime que la maire de Paris a une grande responsabilité dans cette situation, et même si des règles de circulation existent et que les usagers doivent respecter les règles de conduite, de nouvelles pratiques, comme le tourne-à-droite ou les contresens cyclables, peuvent surprendre. Un piéton doit désormais rester vigilant à tous les sens de circulation, ce qui complexifie ses déplacements. Cela montre que, si la répression et l'ordre sont nécessaires, il faut aussi adapter les citoyens à ces nouvelles pratiques.

Les mairies d'arrondissement, par leur proximité avec les habitants, pourraient jouer un rôle essentiel dans cette sensibilisation. M^{me} BOILLOT propose par conséquent d'organiser une journée de sensibilisation « Voirie apaisée » dans chaque arrondissement, avec des ateliers ludiques pour toutes les générations animés par la police, la prévention routière, la RATP, et les associations de cyclistes. Ce serait l'occasion pour chaque usager de mieux comprendre les contraintes des autres et d'apaiser les tensions autour des usages de l'espace public.

M^{me} BOILLOT ajoute que cette journée permettrait également de cartographier les points de difficulté dans chaque arrondissement, certaines zones étant devenues peu compréhensibles à cause des réaménagements successifs. Elle cite à titre d'exemple des pistes cyclables alternant entre route et trottoir, ce qui complique les déplacements des piétons et des cyclistes.

M. REDLER ajoute que cela est également compliqué pour les automobilistes.

S'agissant du vœu proposé par M^{me} BOILLOT, il souhaite rappeler que la mairie du 16^e, contrairement à la Ville de Paris, n'a pas une approche dogmatique. Il ne s'agit pas d'être ni « contre » ni « pour » la voiture ou le vélo de manière unilatérale, mais de privilégier la cohabitation de tous les usages. C'est la raison pour laquelle la mairie du 16^e s'oppose parfois à la création de certains nouveaux aménagements, y compris des pistes cyclables, non par dogmatisme, mais pour maintenir un équilibre dans l'espace public.

M. REDLER rappelle à cet égard que, selon des données communiquées par David BELLARD lui-même, le 16^e est l'arrondissement qui a créé le plus de pistes cyclables en 2024, ce qui démontre l'engagement de la municipalité sur ce sujet.

M. REDLER affirme qu'une cohabitation équilibrée entre les différents modes de déplacement implique de ne pas sacrifier totalement un usage au profit d'un autre. Supprimer ainsi l'ensemble des places de stationnement pour créer une piste cyclable revient à ignorer les besoins des riverains, des commerçants, des personnes âgées et de ceux qui dépendent d'un accès en voiture, tels que les hôtels et cliniques. Le 16^e arrondissement est toujours à la recherche de solutions intermédiaires, créant des pistes cyclables tout en préservant un minimum de stationnement.

M. REDLER assure collaborer étroitement avec les services de la Ville, les associations de riverains et les associations de cyclistes pour promouvoir la sécurité routière et l'harmonie dans l'espace public. Il évoque notamment l'organisation de journées thématiques, comme la Fête des rues aux enfants qui incluent des ateliers pour sensibiliser les enfants et le public aux bonnes pratiques de cohabitation. Il annonce, au regard du succès rencontré par cette initiative, envisager de la reconduire et d'intensifier son volet sécurité routière en y intégrant davantage d'intervenants et de dispositifs éducatifs.

M. REDLER estimant que la mairie du 16^e est déjà engagée dans des actions similaires au vœu proposé, invite M^{me} BOILLOT à le retirer et à développer plutôt les initiatives existantes, notamment lors de la Fête des rues aux enfants.

M^{me} BOILLOT comprend tout à fait le point de vue de M. REDLER, mais l'objectif est de s'adresser à l'ensemble des habitants. Un automobiliste quinquagénaire dont les enfants sont à l'université ne participera pas à la Fête des rues aux enfants. Elle estime nécessaire d'inciter les gens à s'accoutumer aux nouveaux usages comme le contresens cyclable ou le tourne-à-droite, ce qui permettrait d'éviter certains incidents. L'arrivée de nouvelles formes de mobilité a en effet profondément modifié la relation à l'espace public, et il est nécessaire de sensibiliser tous les usagers à ces évolutions, et pas seulement lors d'événements ciblés vers les familles.

Elle suggère de renommer ces journées de sensibilisation en donnant un nom plus inclusif à ces événements afin d'attirer un public plus large que les parents d'enfants en bas âge.

M. REDLER est d'accord pour travailler à la dénomination d'une prochaine journée afin d'attirer un public encore plus vaste. Cela étant dit, il affirme que l'événement a attiré de nombreux habitants du quartier, y compris des personnes sans enfants.

M^{me} BOILLOT accepte de retirer son vœu et se déclare prête à travailler avec M. REDLER sur la dénomination de cette journée de sensibilisation.

M. REDLER remercie Mme BOILLOT et lui réaffirme sa volonté de collaborer avec elle sur ce sujet.

- **162024156** Vœu relatif à la priorisation de la sécurisation des passages piétons aux abords des écoles.

M^{me} BOILLOT explique que la loi LOM impose aux collectivités de sécuriser les passages piétons, d'ici le 31 décembre 2026, en neutralisant notamment le stationnement 5 mètres en amont de chaque passage piéton. Compte tenu de la charge importante que cela représente, elle estime légitime de laisser aux élus locaux un délai suffisant pour mettre en œuvre ces mesures.

Cependant, dans un arrondissement familial comme le 16^e, où de nombreuses familles se rendent à l'école à pied avec leurs enfants ou les laissent y aller seuls, il existe une réelle inquiétude concernant la sécurité des traversées de rues. Cette inquiétude est d'autant plus renforcée par l'augmentation des nouveaux modes de déplacement.

M^{me} BOILLOT propose donc par ce vœu de prioriser la sécurisation des passages piétons aux abords des écoles. Elle précise que de nombreux passages piétons ont déjà été sécurisés dans l'arrondissement, mais qu'il reste encore 156 passages à neutraliser, notamment dans les quartiers d'Auteuil et de Passy, qui concentrent un grand nombre d'écoles.

Elle invite l'assemblée à adopter ce vœu afin de confirmer l'engagement de la mairie sur la sécurisation des passages piétons aux abords des écoles.

M. REDLER soutient l'initiative, mais précise que cette démarche est déjà en cours depuis le début de la mandature. Il rappelle que la sécurité routière est un pilier central de l'action de la mairie, avec la création par M. SZPNER d'une délégation spécifique à la sécurité routière, une initiative unique parmi les arrondissements parisiens.

La mairie du 16^e a fait de la sécurité routière une priorité et a organisé plusieurs événements en lien avec ce sujet. M. REDLER souligne que la municipalité travaille régulièrement avec les associations concernées, telles que l'association Sixteen, et qu'il sollicite fréquemment la section territoriale de la voirie pour des retours sur les aménagements réalisés pour la sécurisation des passages piétons. Il insiste auprès de ces services pour que la priorité soit donnée aux passages piétons aux abords des écoles, des crèches et des lieux accueillant du public ou considérés comme dangereux.

Il ajoute également que de nombreux passages piétons ont été rénovés et met en avant les progrès réalisés en matière de sécurité routière dans le 16^e, particulièrement pour la protection des enfants et des familles aux abords des écoles.

Il réaffirme que la priorisation de la sécurisation des passages piétons près des écoles est un engagement pris par la mairie depuis le début de la mandature et mis en œuvre par les services de la voirie, et qu'il est donc inutile de voter un vœu sur une action déjà en cours. M. REDLER exprime sa crainte que ce vœu soit mal interprété par les services concernés et assure M^{me} BOILLOT de l'engagement constant de la mairie, de M. SZPNER et de Mme EDBERG sur ce sujet.

M^{me} BOILLOT estime qu'il est préférable de prendre le risque de froisser certains fonctionnaires de la direction de la voirie, plutôt que de laisser des parents d'élèves dans l'inquiétude. Elle propose de reformuler le vœu afin de souligner la pérennité de l'engagement de la municipalité, mais décide de ne pas le retirer, car certains parents ignorent encore les actions menées par la mairie et rencontrent des difficultés. Elle mentionne que ce sujet est particulièrement porté par l'association Sixteen. Elle évoque également un reportage télévisé qui a montré Auteuil comme un véritable circuit de Formule 1.

M. REDLER répète qu'il ne souhaite pas voter pour quelque chose que la mairie fait déjà. Il comprend que certains parents ne soient pas au courant des actions menées, mais il assure que la mairie du 16^e communique régulièrement avec les écoles, les parents d'élèves et les associations concernées. Il rappelle à cet égard que les parents d'élèves, les associations de parents d'élèves, les associations concernées, les riverains et les conseils de quartier sont impliqués dans l'organisation des événements liés à la sécurité routière. Il s'engage néanmoins à communiquer plus largement sur la sécurité routière et à rappeler aux parents le bilan des actions menées depuis le début de la mandature.

M^{me} BOILLOT propose d'amender le vœu en ajoutant un considérant pour mettre en avant le bilan de la mairie et détailler les opérations restantes à réaliser.

M^{me} BUCAILLE revient sur l'application de la loi LOM, en particulier sur la suppression des places de stationnement en amont des passages piétons, remplacées par des sas vélos. Elle mentionne les difficultés budgétaires rencontrées pour réaliser ses aménagements. La mairie de Paris ne fournit pas les financements nécessaires. Elle s'étonne par ailleurs que M^{me} BOILLOT évoque le quartier d'Auteuil, qui est pourtant l'un des plus avancés dans la mise en œuvre de ces mesures, le problème restant principalement d'ordre budgétaire.

M. REDLER propose de clore les discussions et de travailler sur la reformulation du vœu.

M^{me} BOILLOT accepte en conséquence de retirer son vœu.

➤ **162024157** Vœu relatif à l'entretien de l'hôtel Mezzara à Paris (XVI^e).

M^{me} GREE rappelle que la Ville de Paris a choisi de faire de 2024 une année de célébration d'Hector Guimard, pour mettre en lumière son œuvre parisienne. Cependant, cette même année marque une nouvelle période durant laquelle l'hôtel particulier reste sans affectation. Et ce, malgré le projet ambitieux de l'association Le Cercle Guimard, soutenu de manière répétée par la mairie du 16^e, visant à transformer ce lieu en musée dédié à Hector Guimard.

Cette année 2024 voit donc le bâtiment continuer de se dégrader. M^{me} GREE mentionne, par exemple, la chute récente d'un grand arbre dans le jardin de l'hôtel. Bien que cet incident n'ait heureusement pas causé de dommages, il aurait pu avoir des conséquences bien plus graves.

Pour toutes ces raisons, la mairie du 16^e appelle la Ville de Paris à prendre toutes les mesures nécessaires pour interpeller l'État et lui rappeler son devoir de préserver ce patrimoine. M^{me} GREE souligne que l'hôtel Mezzara appartient à l'État et dépend du ministère de Bercy.

Elle invite enfin le Conseil d'arrondissement à voter favorablement ce vœu.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix le vœu.

Le vœu 162024157, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162024158** Vœu relatif à la révision du pastillage des congrégations religieuses dans le XVI^e arrondissement dans le cadre du PLU bioclimatique.

M. SAUVAGE souligne qu'il reste encore plus de 90 immeubles pastillés dans le projet de PLU actualisé pour le 16^e arrondissement, contre une vingtaine seulement dans l'ancien PLU. Parmi ces bâtiments figurent notamment les paroisses Notre-Dame d'Auteuil et Sainte-Jeanne-de-Chantal.

Il souligne le rôle social essentiel de ces paroisses, en particulier celui de Notre-Dame d'Auteuil, qui abrite le centre Corot. M. SAUVAGE espère que cela incitera la Ville de Paris à reconsidérer sa position, car les actions du centre Corot sont d'une grande importance et il serait regrettable que des aménagements soient empêchés par ce pastillage.

La mairie du 16^e propose donc d'adopter ce vœu, bien que M. SAUVAGE craint que la Ville de Paris reste sourde à cette demande.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT dénonce ces deux pastillages comme étant véritablement scandaleux. Il reste encore 90 adresses concernées dans le 16^e arrondissement, et il est incompréhensible de maintenir ces deux pastillages.

Elle rappelle que cette décision émane d'Anne HIDALGO, et qu'une fois de plus, elle donne l'impression d'une caricature du 16^e arrondissement.

M^{me} BOILLOT en profite pour déconseiller vivement d'assister à la pièce *Panique dans le 16^e* jouée au théâtre de l'Essaion. Elle estime en effet que cette pièce est une caricature grossière du 16^e. Elle imagine d'ailleurs que si Claude GOASGUEN était encore en vie, il l'aurait sûrement trouvée ridicule et aurait peut-être même pris la parole en pleine représentation, tant la pièce est caricaturale.

M. REDLER ajoute qu'il a été interrogé par le Parisien au sujet de cette pièce et de la fameuse réunion à l'Université Paris-Dauphine. Il a répondu que la pièce était extrêmement caricaturale et assure qu'il n'a aucune intention d'assister à une représentation.

Il propose en conclusion de mettre aux voix le vœu.

Le vœu 162024158, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 21 h 00.

Signature 	Signature 
M. Jérémie REDLER	M/M ^{me} Julien GUEDJ
Maire du 16 ^e arrondissement	Secrétaire de séance